

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mai à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire.

Date de convocation : 22 mai 2025

ORDRE DU JOUR

- DELIBERATION 29/2025** : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024
- DELIBERATION 30/2025** : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024
- DELIBERATION 31/2025** : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024
- DELIBERATION 32/2025** : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025
- DELIBERATION 33/2025** : DÉBAT ANNUEL SUR LA FORMATION DES ÉLUS
- DELIBERATION 34/2025** : CONVENTION TERRITORIALE « ACTION BOURGS CENTRE »
- DELIBERATION 35/2025** : CONVENTION D'ENTRETIEN AVEC LE DÉPARTEMENT RELATIVE AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE LIAISON DOUCE ENTRE LE CENTRE-BOURG ET LA TAYE
- DELIBERATION 36/2025** : CONVENTION DE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ ET DE DOMANIALITÉ PUBLIQUE ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LA COMMUNE
- DELIBERATION 37/2025** : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU TERRAIN DE FOOTBALL AVEC LA LIGUE
- DELIBERATION 38/2025** : PROROGATION DE LA CONVENTION « APPUI AUX COMMUNES » DE CHARTRES MÉTROPOLE
- DELIBERATION 39/2025** : MODIFICATION DU RÈGLEMENT DES SERVICES PÉRISCOLAIRES

Etaient présents : M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, M. ROBERT Xavier, Mme PICHOT TOURTAUD Delphine, M. TESTE Jérôme, M. RIAN Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, M. KONCZYLO Michaël, Mme PERRAULT Laetitia, Mme CHAUVEAU Jacqueline, M JAMINAIS Christian, Mme GOIMBAULT Christine, Mme THOMAS-RAMADOU Morgane, M FRARD Olivier, Mme LE GUEN Irina

Etaient représentés, absents ou excusés :

M. SEGARD Jean-Paul (pouvoir à M. BOURGOGNE Jacky), Mme BAUDE Joëlle (pouvoir à Mme LE PECHOUR Sabine), M. SARRADIN Pascal (pouvoir à M. Riant Fabrice), Mme BERNIER Cécile (pouvoir à Mme PERRAULT Laetitia), M. DEGLAS Nicolas.

Secrétaire de séance : Mme GUYET Isabelle

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 24 MARS 2025

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil le compte-rendu du Conseil municipal du 24 mars 2025, lequel est approuvé à l'unanimité.

RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Décision 2/2025 : Révision des tarifs municipaux au 1^e septembre 2025

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

M le Maire indique qu'il ne peut pas prendre part au vote du compte administratif, étant l'ordonnateur. Le conseil doit donc élire un président pour cette délibération et l'ordonnateur, même s'il peut assister à la discussion, doit se retirer au moment du vote. Mme MAILLY Françoise est désignée Présidente de séance pour ce point de l'ordre du jour et présente le compte administratif 2024 du budget principal de la commune.

Les résultats comptables de l'exercice 2024 sont les suivants :

Section de fonctionnement :

Recettes = 2 825 858.02

Dépenses = 1 886 421.75

Section d'investissement :

Recettes = 1 057 035.25

Dépenses = 1 510 124.71

Mme MAILLY présente aussi la répartition des dépenses à caractère général et les indicateurs financiers qui sont toujours très favorables avec la poursuite du désendettement.

Sont présentés ensuite le bilan financier des services et équipements municipaux et le bilan du soutien aux associations (mise à disposition des bâtiments et salles + subventions). Au total cela représente 194 958 € de soutien aux associations.

Etant donné les reports de résultat des exercices précédents :

Résultat reporté fonctionnement + 1 342 016.78

Résultat reporté investissement + 257 364.59

En conséquence le résultat de clôture de l'exercice 2024 est de :

En section de fonctionnement : + 2 281 453.05

En section d'investissement : - 453 089.46

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, M Jacky GAULLIER ayant quitté la séance DECIDE D'APPROUVER le Compte Administratif pour l'exercice 2024 du budget principal de la commune.

Celui-ci est librement consultable en mairie et publié sur le site internet de la commune.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisée par le Trésorier de Chartres métropole et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE D'APPROUVER le Compte de Gestion pour l'exercice 2024 du budget principal de la commune

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024

Considérant les résultats de clôture du compte administratif 2024, les restes à réaliser de la section d'investissement à reprendre au budget supplémentaire 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité AFFECTE le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- o couverture du besoin de financement en investissement, soit + 1 008 589.46 €
- o excédent reporté en section de fonctionnement de + 1 272 863.59 €

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025

Mme la 1^{ère} Adjointe expose au Conseil municipal le budget supplémentaire qui s'équilibre à 1 272 863.59 € en fonctionnement et à 2 330 013.05 € en investissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE le budget supplémentaire communal 2025 présenté. Il est librement consultable en mairie et publié sur le site internet de la commune.

DÉBAT ANNUEL SUR LA FORMATION DES ÉLUS

M le Maire rappelle que le tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif. En 2024 le budget communal n'a pas financé d'action de formation. M le Maire rappelle que les orientations en matière de formation des élus ont été délibérées en 2020.

Le Conseil municipal PREND ACTE de la tenue du débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal.

CONVENTION TERRITORIALE « ACTION BOURGS CENTRE »

M le Maire rappelle que la commune a intégré le dispositif Bourg-centre mis en place par le conseil départemental d'Eure-et-Loir en partenariat avec l'état, la Région Centre Val de Loire et la Banque des territoires.

L'étude de revitalisation a été menée du 3 octobre 2023 au 5 juillet 2024 et le comité de pilotage final avec les partenaires s'est réuni le 17 avril dernier afin de valider les fiches projets retenues et la programmation financière prévisionnelle.

Il rappelle que les 4 fiches retenues pour une mise en œuvre sur les années 2025 – 2027 sont les suivantes :

- Aménagement du parc Léo Lagrange : 400 000 €
- Rénovation et extension de la mairie : 1.5 M : étude de faisabilité, étude énergétique, regroupement des services administratifs
- Création d'une passerelle entre la maison des associations et le parking de l'école : 550 000 €
- Aménagements de sécurité place de la République et adaptation des sens de circulation : 125 000 €

Une convention territoriale « Action Bourgs-Centres en Eure-et-Loir » a été rédigée par les partenaires et elle est soumise à l'approbation des instances délibératives pour pouvoir mettre en œuvre les orientations stratégiques retenues pour le territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention territoriale « Action Bourgs-Centres en Eure-et-Loir »,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous les actes y afférents.

M le Maire précise qu'il a assisté dernièrement aux assises bourg-centre en présence de la ministre chargée de la Ruralité Françoise Gatel. La signature de notre convention est prévue a priori le 4 juillet prochain.

CONVENTION D'ENTRETIEN AVEC LE DÉPARTEMENT RELATIVE AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE LIAISON DOUCE ENTRE LE CENTRE-BOURG ET LA TAYE

Dans le cadre de la réalisation d'un aménagement cyclable entre la gare de la Taye et le bourg, le département prend à sa charge la totalité de l'investissement, ainsi que le gros entretien et les réparations de l'infrastructure mais propose de transférer à la commune par convention l'entretien courant de la liaison douce en elle-même et celui de ses dépendances : signalisation, mobilier urbain, fauchage des accotements, balayage et ramassage des déchets. La durée de la convention est fixée à 25 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de transfert d'entretien entre le Département et la commune relative aux aménagements d'une liaison douce entre le centre-bourg et le hameau de La Taye
- AUTORISE le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous les actes y afférents.

CONVENTION DE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ ET DE DOMANIALITÉ PUBLIQUE ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LA COMMUNE

Dans le prolongement de la précédente délibération, le département propose à la commune, en compensation de la réalisation d'une liaison douce sur la route départementale RD 6-10, d'une part le transfert à l'euro symbolique dans le domaine public départemental des parcelles que la commune a acquises et qui sont nécessaires à l'aménagement de la liaison douce, et d'autre part le reclassement de la RD 6.9 et de la RD 343-1 dans la voirie communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de transfert de propriété et de domanialité publique entre le Département et la Commune relative au projet d'aménagement d'une liaison douce et au transfert de routes départementales RD 6.9 et de la RD 343-1 dans la voirie communale,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous les actes y afférents.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU TERRAIN DE FOOTBALL

Dans le cadre de la réalisation des travaux de remplacement du gazon synthétique et de l'éclairage au stade municipal, la ligue Centre Val de Loire de Football propose la signature d'une convention de mise à disposition du stade Jean Leroy 1 situé rue du 17 juin 1940, et des équipements annexes : pourtour, gradins, Club House, éclairage, vestiaires, parking. Cette convention de mise à disposition, renouvelable, est conclue initialement pour 4 saisons.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de mise à disposition des installations sportives JEAN LEROY auprès de la ligue Centre Val de Loire de Football,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous les actes y afférents.

PROROGATION DE LA CONVENTION « APPUI AUX COMMUNES » DE CHARTRES MÉTROPOLE

Chartres Métropole a mis en place un accompagnement des communes membres dans le cadre d'une convention de prestations de service afin de faire bénéficier les communes membres de l'expertise assurée par ses services en interne en matière d'appui juridique, ingénierie, remplacement de secrétaire de mairie et mise à disposition de matériel.

La convention était prévue pour s'achever au 30 juin 2025. Au regard de l'intérêt que représente cet accompagnement pour les communes, il est proposé de proroger les conventions pour une durée supplémentaire de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant à la convention relative à l'appui aux communes membres pour la proroger de trois ans,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous les actes y afférents.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DES SERVICES PÉRISCOLAIRES

M le Maire rappelle que depuis la rentrée de septembre 2024, les inscriptions aux services périscolaires sont réalisées par l'intermédiaire d'un portail famille accessible sur internet.

A la rentrée prochaine, la régie communale sera supprimée et le paiement des factures se fera directement auprès du trésor public.

Les moyens de paiement admis auprès du trésor public sont, comme aujourd'hui les chèques, espèces ou par prélèvement automatique, mais désormais il sera également possible pour les familles d'effectuer des virements bancaires sur le site tipi.budget.gouv.fr ou de régler par carte bancaire dans un point de proximité.

Seul le règlement du service restauration scolaire est modifié pour prendre en compte cette suppression de la régie communale.

Le Conseil, après avoir pris connaissance du projet de règlement et en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE le nouveau règlement de restauration scolaire.

TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES

Conformément à l'arrêté préfectoral relatif à la répartition des jurés dans le département d'Eure et Loir, le Conseil procède au tirage au sort de 6 potentiels jurés qui constitueront la liste préparatoire 2026 du jury criminel. Le tirage au sort s'effectue sur la liste générale des électeurs de la commune ; toutefois ne doivent être retenus que les électeurs domiciliés sur la commune et ceux qui auront atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile.

Sont tirés au sort :

Christophe BRUNET

Françoise GADDE

Guislain FEZARD

Marie-Noëlle GREARD

Mireille QUERNEC

Sylvie COURTIN

INFORMATIONS DIVERSES

M le Maire informe que lors de la commémoration du 17 juin prochain à la stèle Jean Moulin, seront présents 2 cavaliers de la garde républicaine. Ils seront présents sur la commune toute la journée du 17 juin, dans le cadre de la semaine de patrouilles équestres dans les communes de Chartres métropole.

La commémoration aura lieu à 18h30.

Il indique aux élus qui se sont inscrits pour faire partie du groupe de travail de l'aménagement du grand parc que celui-ci se réunira en présence du bureau d'étude le vendredi 20 juin dès 8h30 (réunion de minimum 3 heures).

Il revient sur le projet de réalisation d'une fresque sur le pignon de la maison proche du cabanon Jean Moulin car ce projet a été évoqué avec le Président du département et le vice-président lors des assises Bourg-centre. Le président a réitéré son engagement à apporter un financement du département et un courrier a suivi quelques jours après, s'engageant à présenter le vote d'une subvention de 5000€ lors de la prochaine assemblée départementale.

Il reste en attente une demande auprès de la préfecture. Lors du prochain conseil municipal M le Maire confirme qu'il proposera également une subvention pour participer à ce projet qui est d'intérêt local.

Quoi qu'il en soit, la fresque ne pourra pas être inaugurée avant 2026, du fait de la réserve pré-électorale, mais il était important de d'abord sécuriser les financements. Par ailleurs cela permettra aussi de laisser du temps à l'association APE (porteuse du projet) pour travailler avec l'artiste et les écoliers sur des ateliers créatifs et mémoriels en lien avec cette fresque.

Il transmet enfin aux conseillers qui seraient intéressés l'invitation à l'inauguration du clocher de Fontenay-sur-Eure qui est malheureusement organisée le jour du congrès des maires.

MME MAILLY

Lors de la cérémonie du 17 juin, en plus des cavaliers de la garde républicaine, 80 jeunes du SNU seront présents.

Elle rappelle que le 30 juin à 17h30 à l'école élémentaire aura lieu la remise des prix au CM2 ainsi que le pot de départ à la retraite de Mme Chauvière. A cette occasion seront également inaugurées les peintures des poteaux de la cour. Des scénettes préparées avec Isabelle ROYER sur la Renaissance seront présentées.

Le 4 juillet aura lieu la distribution du gouter en maternelle.

Le 24 mai a eu lieu la démonstration de fin d'année à la baby gym. L'association cherche une trésorière pour la rentrée prochaine.

M BOURGOGNE

A la Taye, le revêtement provisoire des chaussées a débuté.

L'enfouissement des réseaux secs devrait commencer fin septembre.

Les services techniques sont actuellement mobilisés sur l'entretien des espaces verts et la réalisation des plantations (malgré l'absence du responsable des espaces verts qui est en disponibilité).

Une lame manquante à la passerelle du côté de l'ancienne station a été signalée. Elle a été remplacée.

Mme GUYET

Elle rappelle que lors de la cérémonie du 17 juin, le CMJ sera présent également.

Le 11 juin une présentation de l'histoire du cabanon Jean Moulin sera présentée par Mesdames Ronceray et Mailly et M Janci. Cette présentation s'adresse aux seniors mais également à tout habitant intéressé.

Le 3 juin est organisée une présentation sur l'intelligence artificielle à l'Epilobe, pour tout public, avec déjà 35 inscrits.

1 des pompes à eau de village a été rénovée et fleurie.

M ROBERT

Dans le cadre de la préparation du triathlon, il informe le conseil que le parcours vélo sera essentiellement dans les rues de la commune ce qui permettra au public d'apprécier la compétition, le parcours de course à pied est lui organisé autour de l'étang.

55 bénévoles se sont inscrits à ce jour. La restauration sera assurée par des food truck.

La réunion des bénévoles aura lieu le mardi 24 juin prochain à la salle des fêtes.

A l'occasion du tournoi de foot fin avril, le club a reçu le label jeune espoir, label qui récompense l'engagement des bénévoles et dirigeants de l'école de foot.

Les finales départementales de foot se dérouleront à saint Georges le week end des 7 et 8 juin.

Mme TOURTAUD

A rencontré Emmanuel Ray qui propose une représentation de Combat près de la stèle Jean Moulin. Il sollicite une participation de la commune de 300 €. Le prestataire gère son installation et sa billetterie. Des bancs lui seront mis à disposition.

Il pourra accueillir 80 personnes maximum dans le jardin et un repli sera proposé à l'Epilobe en cas d'intempéries.

Cette représentation sera organisée vendredi 5 septembre à 17h30.

Pour le 13 juillet, comme habituellement la municipalité mettra à disposition des tables et bancs pour le pique nique ainsi qu'une sono.

L'apéritif sera offert de 19h à 21h.

Le salon Art et créations aura pour thème : les bulles. Quelques surprises inédites seront proposées pour cette 30^e édition. Il est prévu d'utiliser la salle de l'étage.

M TESTE

Il délivre quelques statistiques sur le support PanneauPocket :

3200 téléphones sont connectés à cette application (+600 par rapport à l'année dernière).

810 000 lectures des publications depuis le début du mandat.

370 publications depuis 2 ans.

En moyenne chaque publication totalise 930 vues de + 3 secondes.

M le Maire à ce propos informe le conseil qu'il a ramené de l'association des maires ruraux des badges permettant d'installer instantanément PanneauPocket sur les téléphones mobiles. Ces badges sont à la mairie et à l'ESPACE. Il ne faut pas hésiter à y adresser les personnes peu à l'aise avec l'utilisation du téléphone mais qui voudraient tout de même bénéficier de PanneauPocket.

M le Maire donne la parole aux conseillers :

Mme CARTON demande où en sont les devis pour l'insonorisation de la salle des fêtes.

M Riant indique qu'il a présenté le projet en réunion d'adjoints et qu'il attend le 3^e devis incessamment sous peu.

Mme CARTON informe également que certaines personnes privatisent le jardin du presbytère pour la promenade des chiens. M le Maire lui conseille de faire un simple rappel à la règle.

Mme le GUEN indique que des véhicules tournent sur la commune. M le Maire rappelle qu'il ne faut pas hésiter à communiquer les plaques à la gendarmerie, et les appeler systématiquement. Même s'il ne garantit pas qu'ils se déplaceront.

Mme GOIMBAULT alerte également sur les véhicules tampon présents sur certaines places de stationnement. M le Maire indique que c'est un problème récurrent ; dès qu'il en a connaissance, il fait marquer le véhicule par les services municipaux et informe systématiquement les gendarmes. Il faut communiquer les informations à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour du Conseil municipal du 24 mars 2025 :

N° d'ordre	Délibérations	Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
29/2025	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024	03/06/2025
30/2025	VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024	03/06/2025
31/2025	AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024	03/06/2025
32/2025	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025	03/06/2025
33/2025	DÉBAT ANNUEL SUR LA FORMATION DES ÉLUS	03/06/2025
34/2025	CONVENTION TERRITORIALE « ACTION BOURGS CENTRE »	03/06/2025
35/2025	CONVENTION D'ENTRETIEN AVEC LE DÉPARTEMENT RELATIVE AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE LIAISON DOUCE ENTRE LE CENTRE-BOURG ET LA TAYE	03/06/2025
36/2025	CONVENTION DE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ ET DE DOMANIALITÉ PUBLIQUE ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LA COMMUNE	03/06/2025
37/2025	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU TERRAIN DE FOOTBALL AVEC LA LIGUE	03/06/2025
38/2025	PROROGATION DE LA CONVENTION « APPUI AUX COMMUNES » DE CHARTRES MÉTROPOLÉ	03/06/2025
39/2025	MODIFICATION DU RÈGLEMENT DES SERVICES PÉRISCOLAIRES	03/06/2025

APPROBATION DU PROCES-VERBAL le

M le Maire

La secrétaire de séance

GAULLIER Jacky

GUYET Isabelle